

Avis des edf sur la question soulevée par certains immigrés
concernant l'octroi du droit électoral aux étrangers

Depuis sa constitution au congrès de Vienne, le Grand-Duché de Luxembourg a dû lutter pour son intégrité et son identité. Après avoir fait cause commune avec la révolution belge le pays a dû s'incliner à la perte des deux tiers de son territoire. En 1867 il y eut la fameuse question luxembourgeoise où l'appétit d'annexionisme de certains voisins se tint en balance et nous valut au congrès de Londres la "neutralité éternelle" et le démantèlement de la place forte de Luxembourg.

Dans les remous dynastiques et politiques à l'issue de la première guerre mondiale le sort du pays était à nouveau sur la sellette, de même qu'en 1940 l'annexionisme nazi ne put être défait de jure par notre dynastie et le gouvernement à l'exil et de facto par la résistance héroïque du peuple luxembourgeois et les armes victorieuses des alliés, parmi eux le baby-partner grand-ducal.

Sous la perspective de l'économie, qui est selon la théorie de Marx le sous-bassement des institutions, de la culture, le pays agraire luxembourgeois ne nourrit jusqu'au dernier quart du 19ième siècle plus sa population qui en partie dut émigrer, surtout en Amérique. Ils y adoptèrent l'américan way of live et prirent la nationalité du continent hospitalier.

Le génie de G.Thomas renversait la vapeur en valorisant par son invention le minéral phosphoreux pour la fabrication de l'acier. Mais s'il fallait ériger un monument à la mémoire du pionnier britannique dont le patent fut acheté par nos maîtres de forge d'Eich c'est avant tout le mérite de la scorie Thomas qui en serait le plus saillant. Grâce à ce composé chimique le sol aride de nos Ardennes put être fertilisé et avec l'essor de notre sidérurgie le pays put prendre son envol après la première révolution industrielle réduisant le secteur primaire (selon C.Clark) et faisant gonfler le secondaire et puis le tertiaire.

Le flux migratoire fut renversé, non seulement l'émigration fut stoppée, mais une forte immigration d'ouvriers répondit à l'appel des usines qui s'implantaient au Sud du pays.

Après la Deuxième guerre mondiale avec la reconstruction et le nouveau boom de notre sidérurgie et les autres industries dans son sillage ascendant le besoin en mains zélées se prononçaient jusqu'au premier choc pétrolier au début des années 70.

Il est un fait méritoire que malgré le cotoiement de groupes de différentes ethnies et nationalité le pays ne connut pas de problèmes majeurs, la faculté d'assimilation de part et d'autre ayant vite fait trouver un dénominateur commun dans la vie de tous les jours. L'immense majorité de ceux se destinant à faire définitivement leur chemin au Luxembourg ont sollicité et reçu la nationalité luxembourgeoise et partant ont endossé les mêmes devoirs et joui des mêmes droits du pays, dont celui de l'électorat passif et actif au niveau des chambres professionnelle, des communes et de la chambre des députés.

Or, il paraît que nos immigrés de la presqu'île ibérique rencontrent plus de difficultés que leurs devanciers provenant d'autres régions méridionales à s'intégrer, à parler notre langue, à adopter plus vite notre way of life, notre mentalité. Nonobstant il y a des lobbys, des "pressur-groupes" qui voudraient participer à la cogestion de nos institutions, à avoir leur mot à dire sur la scène publique sans passer par la naturalisation, et sans se départir de leur droit de vote de leur pays originaire.

Il va sans dire que cette ambiguïté créerait des conflits d'intérêts. Et l'octroi du droit électoral pour les chambres professionnelles et au niveau des communes ne seraient que le premier pas vers le marché-aux-herbes et vers un imbroglio des vecteurs de force nationaux et inter-nationaux.

Les enrôlés de force qui par la grande tourmente ont eu le flair et le sens aiguisé pour l'intégralité indépendante de ses institutions se refusant de tout sentiment de racisme et de xénophobie.

Toute fois ils se doivent de mettre en garde contre une jugeote trop légère de ce problème en question touchant l'essence de notre consensus politique au-delà de toute différence partisane.

Le litige de l'octroi du droit de vote à des étrangers est beaucoup trop sérieux et une solution à la légère ne devrait pas être recherché moyennant de petits avantages escomptés comme p.ex. des cotisations syndicales ou même des spéculations électorales.

Notre communauté nationale est faible en nombre, les statistiques sur le mouvement de notre population luxembourgeoise se soldent dans les chiffres rouges et un taux d'étrangers presque exorbitant en comparaison avec les autres pays de l'Europe constituent trois éléments qui menacent notre identité. Faut-il renchérir ce dilemme en accordant le droit de vote luxembourgeois à des étrangers qui en gardent le leur?

Les luxembourgeois ne tiennent-ils pas à régler leurs affaires politiques eux-mêmes sans tutelle étrangère?

Les enrôlés de force ne sont pas prêts à se départir de leur droit de vote monopolistique luxembourgeois; et tant que les états-unis de l'Europe ne sont pas réalité ils veulent gérer eux mêmes leur maison. Cela ne veut absolument pas dire qu'ils mènent un cours de collision avec leurs concitoyens étrangers. A part le droit de vote ceux-ci possèdent toutes les facultés de la vie communautaire et nationale et les efforts déployés en leur faveur sur le plan scolaire, social et culturel ne sont vraiment pas à ignorer.

L'assimilation est offerte, les moyens en sont donnés à profusion, pour avoir le droit de cité complet, il faut, selon les enrôlés de force, franchir le seuil de l'indigénat et briguer la naturalisation.

Pour le Comité
Jos Wehrich
président

Approuvé au congrès Edf
à Rumelange le 15.04.1984